

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2019
Publication : 18/02/2019

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES FINANCES



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

P.V. N° 97
Dossier N°10

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU la présentation en séance du Directeur départemental des services d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relative aux propositions d'ajustement des effectifs afin de faire face à l'accroissement de la sollicitation opérationnelle,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'avancer le recrutement des 18 SPP prévu au 1^{er} septembre au 1^{er} juin 2019 et les intégrer en unité opérationnelle du 1^{er} juin au 30 août 2019 ;
- De recruter 18 contrats à durée déterminée du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 2019 pendant la période de formation des 18 agents cités au point 1 ;
- De remplacer, par des CDD à hauteur de 4, les personnels en unité opérationnelle absents pour des raisons de congés longue maladie, congés longue durée et accidents de travail générant une absence de longue durée.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT